

Informations pour les personnes en situation de handicap mental

«Un guide pour voter» en facile à lire et à comprendre

Le 20 octobre nous votons en Suisse.

Que votons-nous?

La population élit (choisit) le **Parlement**.

C'est quoi le Parlement?

Le Parlement s'occupe de différentes choses pour la Suisse.

- Le Parlement fait des lois.
- Le Parlement décide pour quoi la Suisse dépense de l'argent.
- Le Parlement élit le Conseil fédéral.

Qui ose voter?

Etes-vous en situation de handicap mental?

Vous osez également voter.

Important à savoir:

- Vous devez être Suisse.
- Vous devez avoir **au moins** 18 ans.
- Vous pouvez décider vous-même.

Un curateur décide pour vous?

Alors vous n'osez **pas** voter.

Un guide en facile à lire et à comprendre

Dans la loi c'est écrit:

Toutes les personnes osent participer.

Les personnes en situation de handicap osent également participer.

Cela signifie:

Les personnes en situation de handicap mental osent également voter.

C'est pourquoi il y a des informations sur les votations.

Et les informations doivent être écrites en facile à lire et à comprendre.

Le Conseil fédéral a écrit des informations sur les votations.

Mais ces informations sont difficiles à comprendre.

Beaucoup de personnes **ne** comprennent **pas** ces informations.

C'est pourquoi «insieme» a fait un guide en facile à lire et à comprendre.

Le guide explique les mots difficiles.

Et la brochure vous aide à voter.

Avez-vous des questions?

- Etes-vous intéressé par le guide «Un guide pour voter» en facile à lire et à comprendre?
- Voulez-vous écrire un article sur «Un guide pour voter»?

Alors prenez contact avec Susanne Schanda de «insieme Suisse».

Téléphone: 031 300 50 20

E-mail: sschanda@insieme.ch

Susanne Schanda répond volontiers à vos questions.